

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 2 novembre 2021

portant renouvellement dans la fonction de référent déontologue
du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2124894S

La Cheffe du Contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 2 février 2017 portant nomination du chef du service du Contrôle général économique et financier ;

Vu la décision du 28 novembre 2018 portant nomination d'un référent déontologue (contrôle général économique et financier),

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Cyril BOUYEURE, contrôleur général de 1^{ère} classe, est renouvelé dans la fonction de référent déontologue du Contrôle général économique et financier, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIEILLE